

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2021, s'est réuni dans la salle des Congrès de Gray, le 11 février à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /.

Etaient absents : BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, RENEVIER Michel.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/11-02-2021/N°3

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le comité syndical du PETR du Pays Graylois, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, est invité à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A = Résultat de l'exercice	-5.911,46 €
B=Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	21.144,46 €
C = résultat à affecter (= A+B, hors restes à réaliser)	15.233,20 €
D = Solde d'exécution d'investissement	+ 51.477,39 €
E = Solde de restes à réaliser d'investissement	0 €
F = Besoin de financement	0 €
AFFECTATION = C (=G+H)	15.233,20 €
G = Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
H = Report du fonctionnement R 002	15.233,20 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2020 du PETR du Pays Graylois au budget primitif 2021, tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210211-CS-11022021-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021
Affichage : 17/02/2021



Frederick HENNING
Président

